

18/11/2008

Pays de la Déodatie  
Réunion d'information des élus

-----

Le Schéma de Cohérence Territoriale  
(SCOT)

# Réunion d'information SCOT

## 18 novembre 2008

- Objectifs:
  - Une information générale sur le SCOT
  - Connaitre vos préoccupations
  - Répondre à vos questions

# Le SCOT

- 80 % des arrondissements de l'hexagone sont couverts par des SCOT.
- Une démarche portée par les collectivités.
- Un outil au service de l'aménagement du territoire et qui répond à deux principes fondamentaux :
  - Développement de la compétitivité
  - Cohésion territoriale

Développement de la compétitivité –  
Cohésion territoriale



**Approche intégrée et volontariste** à  
l'échelle de bassins de vie cohérents



SCOT

# Le SCOT

Une démarche qui doit permettre dans les 5 ans à venir:

- De parvenir à la transformation de la manière d'appréhender l'aménagement de l'espace.
- De mettre en pratique une gestion intégrée et économe des territoires.



La mise en œuvre d'un SCOT répond à ces objectifs

# Les « idées forces »

- Outil de planification intercommunale.
- Outil d'orientation de l'évolution d'un territoire.
- Outil au service du développement durable dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement (PADD)

- Le SCOT constitue également un cadre de référence pour la mise en œuvre de politiques sectorielles (Plan de Déplacement Urbain, Plan Local de l'Habitat)
- Le SCOT assure la cohérence de l'organisation de l'espace et des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

# Le rôle des élus des collectivités

Une place essentielle:

- Les collectivités sont à l'initiative de la démarche.
- Elles participent activement à l'élaboration du document et doivent l'approuver.
- Elles en assurent le suivi et décident de sa révision.

# Le rôle de l'Etat et des services déconcentrés

- Les services de l'Etat, la DDE interviennent en appui technique.
- La DDE peut, à la demande des élus, apporter son expertise dans l'élaboration du SCOT.

→ La mise en œuvre d'un SCOT doit être une **démarche volontariste** portée par les acteurs d'un territoire.

→ Le SCOT nécessite des **phases de concertation** afin de parvenir à une vision commune de l'avenir du territoire.

→ Cette démarche reflète une véritable **ambition** des collectivités pour le **développement** de leur territoire.

Le SCOT est donc un instrument  
au service du développement  
durable (environnement, économie,  
social)